Affiché le

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15 ID : 077-217705011-20211019-31_2021_054-DE

Conseillers en exercice: 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (13 présents et 2 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 6 octobre 2021 Date d'affichage: 6 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre,

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents: François DÉYSSON; Jacques ILLIEN; Mélanie LAMOTTE; Aurélie CADIN; Patrick REBEYROL; Emmanuel CENDRIER; Carlos VALERO; Fabien HERREMAN; Antonio TAPADAS; Claude LAZARO; Patrick REBEYROL; Louis de ROYS; Chantal BRIANE

Pouvoirs: Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à François DEYSSON; Nadia LEFAY donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absente:/

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire.

DÉLIBÉRATION 3.1/2021-054

OBJET: commune Achat par la de la parcelle **AB287** appartenant à Monsieur René GOURDET à la suite de préemption en date du 13 août 2021;

Vu le PLU de la commune de Villecerf adopté en décembre 2018 et validé par l'État en janvier 2019 :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2019 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du territoire communal;

Vu la parution publique de ce droit de préemption effectuée le 29 octobre 2019 dans le journal LE PARISEN 77, rubrique annonces légales;

Vu les délégations du maire de la commune accordées par le conseil municipal par délibération numérotée 5.1_2020_035 lui permettant d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme et de lui déléguer l'exercice de ce droit lors de l'aliénation d'un bien dans la limite de 300 000 €;

Vu l'information envoyée par Maître CHALUT NATAL, en date du 10 août 2021, informant la commune de l'intention de Monsieur René GOURDET de vendre sa parcelle AB287 à Monsieur Clément MEROT pour une valeur arrêtée de 6 000 € (six mille euros);

Vu la décision de préemption signée sur ordre du maire, au vu de son absence, par le conseiller délégué à l'urbanisme, Charles Louis de Roys de Lédignan Saint Michel, en date du 13 août 2021, et envoyée à l'office du notaire chargé de la vente, Maître CHALUT-NATAL;

Vu l'information du propriétaire, Monsieur GOURDET et de l'acheteur initial avant préemption, Monsieur Clément MEROT, réitérée le 1 octobre 2021 et ce, particulièrement au prix de vente maintenu de 6 000 € (six-mille euros);

Vu la motivation de cette décision de préemption au vu de l'intérêt général référencée à la localisation de cette parcelle située idéalement au droit du jardin de la mairie;

Vu que cet achat permettra de rendre cet espace enfin accessible aux administrés et visiteurs de tous âges au vu des normes adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R);

Vu que la commune motive la préemption de la parcelle AB 287 appartenant à Monsieur René Gourdet au vu de l'intérêt général et du projet de valorisation de l'actuel jardin de la mairie rendu enfin accessible par l'acquisition de cette parcelle.

François DEYSSON propose au conseil municipal de

- 1. L'autoriser à signer l'achat de la parcelle AB287 au prix de 6 000 € (six mille euros) ;
- 2. Prévoir cette somme sur le budget 2021 de la commune ;
- 3. Dénommer le jardin communal rendu accessible, via cet achat de la parcelle AB287, "Jardin Abel BARRAULT" du nom d'un administré, décédé le 11 octobre 2014, ayant résidé, Chemin des Prés, qui avait fait à la commune un legs d'un montant de 124 293,82 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus ;

Pour extrait conforme, à Villecerf, le 18 octobre 2021, rendue exécutoire le 19 octobre 2021

Le maire, François DEYSSON

